

Arrêté N° 2022-230

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2, L613-3, L613-4, R613-32 et suivants relatifs à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur ;

Arrêté :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au master information communication - gestion éditoriale et communication internet est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 20/09/2022

La Présidente,


Nathalie DOMPNIÈRE

ACADÉMIE DE LYON • université LUMIÈRE LYON 2 • ACADÉMIE DE LYON

COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ANNEE 2022 - 2023

Intitulé exact du diplôme :

Master information communication

Gestion éditoriale et communication internet

	Nom, prénom	Qualité :
Président du jury	Valérie CROISSANT	mcf
Enseignant-chercheur Titulaire	William SPANO	mcf
Professionnel Titulaire	Laurent DEGETZ	Chef de projet web /éco concepteur web